



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

COTISATION ANNUELLE 2022

MEMBRES ACTIFS

Associations adhérentes : 50 €
Personnes physiques adhérents directs : 20 €

MEMBRES BIENFAITEURS

Associations adhérentes : 100 € minimum
Personnes physiques adhérents directs : 50 € minimum
Entreprises : PME, PMI : 155 € minimum
Autre 400 € minimum

**Votre aide nous est indispensable pour continuer à vous informer.
D'avance merci.**

BULLETIN DE VERSEMENT

Accompagné de votre chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre d'YVELINES ENVIRONNEMENT et adressé au siège de l'association : 20 rue Mansart - 78000 Versailles.

Dénomination de l'association, de l'adhérent direct ou de l'entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

SOMME VERSEE :

Date :

Signature :

Pour les nouvelles associations, joindre les statuts de l'association et une lettre du Conseil d'Administration demandant l'adhésion de l'association à YVELINES ENVIRONNEMENT.

Yvelines Environnement est une association non assujettie à la TVA.

Votre don est déductible de votre impôt à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % du revenu net imposable pour les particuliers, et à hauteur de 60% dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires déductible du bénéfice brut pour les entreprises (articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts)

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
e-mail :
yvelines.environnement
@orange.fr

N° Siret : 400 047 882 00016
Code APE : 9104Z